

Réponse conjointe

de

Monsieur Michel VAUZELLE et de Monsieur Paolo TOESCHI

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, conformément aux dispositions de l'article R. 241-12 du code des juridictions financières, nous transmettre les extraits des observations définitives relatives à la gestion de la commune d'Arles pour la période dont nous avons été les ordonnateurs successifs de juin 1995 à mars 2001.

Ces observations définitives ont été précédées d'entretiens de fin de contrôle qui ont eu lieu les 12 et 18 mars et le 18 mai avec Madame Alabert, conseillère, en présence de Monsieur Besombes, Président de section, puis de Madame Guigon, Assistante.

Avant tout, nous tenons à souligner la qualité de ces entretiens, l'écoute attentive dont nous avons pu bénéficier. Ces échanges ont permis d'apporter les éclaircissements nécessaires, tant sur des aspects techniques que sur le contexte général, économique et social, qui a présidé à telles ou telles orientations ou décisions.

Après un examen attentif du document que vous nous avez adressé et des observations définitives, telles qu'elles sont formulées, il nous paraît nécessaire, préalablement à toutes réponses, de rappeler la situation particulière dans laquelle nous nous trouvons : anciens Maires, sans mandat actuel à la Ville d'Arles et donc, naturellement, isolés techniquement des services municipaux, notamment administratifs et financiers.

Cette situation influe très sensiblement sur notre capacité à apporter des réponses lorsqu'il s'agit tout particulièrement d'observations techniques interrogeant sur des

points très précis, datés, qui nécessitent un recours indispensable aux documents municipaux ainsi qu'à une exploitation qui requiert l'intervention des techniciens de la Ville.

Dans ces conditions, vous comprendrez que notre réponse accorde une part essentielle aux observations d'ordre plus général que vous avez formulées, qui s'appliquent à retracer le contexte général dans lequel nous avons exercé notre mandat, notamment le caractère très spécifique de la Ville d'Arles et les modalités toutes particulières de la situation économique et sociale arlésienne.

Rappel de la réalité arlésienne

Nous avons apprécié la pertinence de l'analyse des particularismes arlésiens qui, très certainement, à eux seuls, sont de nature à expliquer les difficultés financières structurelles d'Arles :

- commune la plus étendue de France, 75833 km²
- 12 villages, dont certains à 45 km, 30 km ou 20 km du centre ville,
- des réseaux d'eau, d'assainissement, de transport urbain et scolaire, des groupes scolaires en longueur ou en nombre supérieur à des villes telles que Nîmes ou Avignon,
- un tissu économique exsangue avec un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, un nombre de bénéficiaire du RMI très élevé, des revenus moyens très inférieurs à la moyenne nationale,
- un patrimoine historique exceptionnel qui représente une charge très lourde pour la ville.

Par ailleurs, une situation financière très dégradée au moment où nous prenons en charge l'exécutif de la Ville :

- un niveau d'endettement très élevé et des emprunts récents,
- un potentiel fiscal très faible et une ville surfiscalisée,
- des charges liées à la construction ou à la consolidation des digues du Rhône ou à la prise en compte considérable d'entretien de réseaux, de bâtiments, de routes très dégradées.
- des contentieux très lourds : liés à des frais engagés pour de grandes expositions dans les années 1989 à 1993, d'autres relatifs à la gestion des déchets ménagers (et hospitaliers) ou à la gestion déléguée de l'eau, de l'assainissement, des cantines scolaires ou encore à la construction du Musée

de l'Arles antique ont privé la commune de plusieurs dizaines de millions de francs dont certains restent encore à recouvrer.

Cet ensemble de constats, trace une situation sans commune mesure avec celle des autres collectivités en France, alors que, dans le même temps s'imposait aussi, la nécessité de faire face à la légitime revendication de qualité de vie de la population, de plus de services publics, et de soutien au développement économique local.

Telle est l'équation, d'un degré de difficulté tout particulièrement élevé, à laquelle est confrontée chaque municipalité arlésienne.

Une crise économique et sociale grave

La perte de plus de 3000 emplois dans les années 1980, l'absence de reprise économique locale ont fragilisé gravement et durablement la situation arlésienne avec une crise sociale vive touchant la population dans tous les quartiers de la ville et ses villages.

Dès lors, notre volonté a été de créer autant que faire se peut des conditions ouvrant de nouvelles perspectives et créant de l'espoir ; ainsi à côté des grands dossiers de développement, nous avons souhaité apporter notre contribution à l'effort de solidarité des arlésiens par :

- la création d'emploi solidarité (emplois-ville)
- la création d'emploi jeunes,
- la création d'emplois saisonniers pour assurer les remplacements de titulaires malades, en congés ou en renfort pour les grands événements locaux (ferias...).

Cet effort accompagnant la création ou le renforcement de services publics rendus indispensables par l'évolution de notre société (propreté, tri sélectif, multimédia, correspondants de nuit, agent de médiation) qui a notamment contribué à la croissance de certaines catégories d'emplois.

Le poids des années 1989-1995

Les difficultés techniques relatives à un tel exercice de contrôle sur une période longue, plus de dix ans, font qu'il est très certainement complexe d'imputer directement la responsabilité des opérations et de leurs conséquences à un ordonnateur précis. C'est ainsi que les observations qui nous ont été communiquées font état de la "période" (sous entendu les années contrôlées).

Dans ces conditions il convient de considérer que le poids des exercices passés, des années de gestion 1989 à 1995, a des conséquences qui pèsent et pèseront encore longtemps sur la communes d'Arles. Nombre de réponses devraient puiser leurs sources dans une exploration de ce passé.

L'opacité des finances

Des éléments comptables précis, des bilans des soldes d'opération ont pu être obtenus pendant ce contrôle. Ils donnent, de notre point de vue, une image relativement juste de la situation financière de la commune en 2002.

Il convient cependant de rappeler, qu'à l'issue des élections de juin 1995, après une analyse rapide par le cabinet Klopfer du déficit budgétaire de la ville, nous avons sollicité la Chambre pour un contrôle approfondi des budgets de la ville et de ses satellites.

Il a été à notre avis, très dommageable, qu'à cette époque, la Chambre n'ait pu répondre favorablement à cette requête. Ses observations, ses recommandations et le cas échéant ses conseils, auraient pu favorablement orienter certaines de nos décisions. Dans toutes les hypothèses, cet état des lieux, à ce moment précis, fait défaut aujourd'hui.

Indépendamment de ce constat, il paraît se vérifier, à la lumière du contrôle réalisé sur le budget principal, les budgets annexes (CCAS, eau, assainissement), les associations para-municipales (IDAEF, AGESPA, OCREA, AZAPA), de la SEM Arles développement, des factures en instance et des contentieux lourds en cours, que le déficit cumulé avoisinait les 90 millions de francs.

Dans ces conditions et depuis les années 1995, nous considérons avoir autant que faire se peut pris en charge chaque exercice budgétaire les charges certaines portées à notre connaissance et n'ouvrant pas droit à contentieux.

Nous avons ainsi sur ces années résorbé un déficit structurel extrêmement lourd et pénalisant pour l'action de nos municipalités.

La désorganisation de l'administration communale

A cette opacité de la situation financière d'alors s'ajoutait une désorganisation importante des services de la ville :

- une direction des finances très insuffisante,
- pas de contrôle de gestion ni interne, ni des satellites,
- pas de réelle comptabilité d'engagement,
- une informatique obsolète,
- un service de ramassage des ordures ménagères et du nettoyage quasi à l'abandon : sous-effectif dramatique et matériel obsolète,
- pas de service de l'habitat,
- pas de service de l'économie (un agent),
- pas de service de la culture,
- un garage municipal hors normes de sécurité pour les agents

Observations particulières concernant les aspects financiers

Concernant les dépenses de fonctionnement, la Ville d'Arles a dû faire face à ses très lourdes charges structurelles sans bénéficiaire, sur la période 1995-2000, de soutien financier en fonctionnement.

Néanmoins, le Conseil Général des Bouches du Rhône a pris à sa charge dès 1998 près des deux tiers du budget de fonctionnement du Musée de l'Arles Antique et le Conseil Régional dès 1998 a assuré la plus grande part de fonctionnement du Syndicat pour la gestion des digues du Rhône. Ces choix politiques fondamentaux ont atténué la charge de la Ville dans ces deux structures dont la pertinence et l'efficacité ne sont plus à démontrer.

A contrario, sur la période de 1998 à 2000, la Ville d'Arles a dû faire face au désengagement brutal de l'Etat en matière d'avance de trésorerie pendant le premier trimestre, modalité dont bénéficiait la Ville depuis plus d'une dizaine d'années.

Ce retrait a eu pour conséquence l'augmentation relativement importante de la ligne de trésorerie disponible accordée par les banques (79 millions de francs) ; ligne de trésorerie dont il convient cependant d'indiquer qu'elle a apporté plus de souplesse à la trésorerie communale en début d'exercice.

Gérée avec une très grande rigueur, cette ligne trésorerie ne générera qu'un coût relativement faible sur la période 1998-2000 en regard de son intérêt notamment en ce qui concerne le respect des délais de paiement offert par cet outil de gestion.

S'agissant des emprunts, globalement de 1995 à 2000, après négociations successives et minutieuses, nous pouvons affirmer avoir stabilisé le risque encouru par la ville dont l'encours de la dette était alors composé à plus de 75 % d'emprunts à taux variables, le reste à taux fixe, les taux variables étant adossés à des index plus stables.

En outre, pour les emprunts réalisés pour des équipements lourds (médiathèque, déviation d'Arles, Musée de l'Arles antique par exemple), il nous paraît de bonne gestion de ne pas faire supporter le financement à la population sur du moyen terme alors même que ces équipements sont amortis sur des périodes supérieures à 30 ans. Dès lors, il a paru opportun d'allonger sans excès la durée de remboursement.

Les perspectives

Au moment où nous cessons nos fonctions, nous considérons avoir accompli un travail de fonds :

- redressement très important des finances de la ville
- réorganisation et modernisation des services de la ville
- plus grande solidarité à l'égard des plus démunis de nos concitoyens

- une stratégie de développement économique centrée autour d'Arles numérique et de son médiapôle, des nouvelles technologies de la communication et de l'information
- une réorientation de l'enseignement supérieur pertinente avec l'implantation aux ateliers SNCF de l'Ecole Supérieure d'Infographie (SUP INFO COM) et d'un IUT de plein exercice
- un contrat de plan Etat-Région 2000/2007 sans précédent pour Arles, auquel est adossé un plan patrimoine exceptionnel pour la réhabilitation de l'Hôtel de Ville, de l'Amphithéâtre, du Théâtre Antique, du Cloître etc...
- la mise en place de structures très opérationnelles : Syndicat Mixte pour le Musée de l'Art Antique permettant aujourd'hui la Départementalisation de cet équipement ou encore, le Syndicat Mixte pour la Gestion des Dignes (SYMADREM) qui a démontré encore très récemment ses qualités d'expertise et d'intervention

Au total, six années particulièrement difficiles en terme de gestion, de réorganisation, et de préparation de dossiers d'avenir qui se développent aujourd'hui sur le territoire arlésien.

Tels sont, Monsieur le Président, les éléments que nous sommes en mesure de vous apporter en réponse aux observations définitives relatives à la gestion de la commune d'Arles.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel VAUZELLE

Paolo TOESCHI